

■ **COMMANDES** : Les commandes qui nous sont remises ou qui sont prises par nos représentants ou agents, ne deviennent définitives, en ce qui nous concerne, que lorsqu'elles ont reçu notre confirmation écrite. Nous nous réservons le droit de demander toutes garanties qui nous paraîtraient convenables et de suspendre, jusqu'à satisfaction sur ce point, l'exécution des commandes de nos clients, même si nous en avons déjà accusé réception. Sauf stipulations contraires, écrites par nous, toute commande implique l'adhésion complète et sans réserve aux présentes conditions générales de vente. Toutes conditions autres que celles stipulées dans les présentes qui ne soient pas expressément acceptées par nous, ne sauraient nous être opposables.

■ **PRIX** : Les prix mentionnés dans nos tarifs sont déterminés selon les conditions économiques en vigueur au moment de leur établissement. Ils peuvent être révisés en fonction des variations des conditions économiques au moment de la livraison. Tous nos prix s'entendent hors taxes, emballage compris, départ de nos usines de L'AIGLE (61) et de BEAUCOUZE (49) et de notre dépôt de TOULOUSE (31) selon le cas.

■ **DÉLAI DE LIVRAISON** : Les délais de livraison sont donnés à titre indicatif et sans engagement de notre part. Nous n'acceptons jamais de pénalités, ni de demandes d'indemnités pour retard quel que soit le motif invoqué, sauf stipulation spéciale prévue à la commande et acceptée par nous. En aucun cas nous ne pouvons accepter l'annulation d'une commande, même motivée par un retard exceptionnel. Sont considérés comme cas de force majeure, suspendant de plein droit les délais de livraison ; incendies, guerres, inondations, grèves, bris de matériel, restrictions gouvernementales, contingentement, ruptures d'approvisionnement de nos fournisseurs, etc.

■ **LIVRAISON** : Sauf stipulations contraires, toutes nos marchandises vendues, prises en nos usines ou expédiées, voyagent toujours aux risques et périls des destinataires, même en cas de livraison franco.

■ **RÉCLAMATIONS** : En cas d'avarie, manquant, etc. conformément à la loi, il appartient aux destinataires d'exercer directement leurs recours contre le dernier transporteur auquel il ne devront donner décharge qu'après s'être assurés que l'envoi est complet et en parfait état. Toute réclamation concernant la livraison de nos marchandises devra être faite dans un délai maximum de 3 jours par lettre recommandée avec accusé de réception.

■ **TRANSFERT DE PROPRIÉTÉ** : Sauf dispositions contraires le transfert de propriété de nos marchandises ne s'effectue qu'après paiement intégral du prix, bien que le transfert de risque s'opère dès que les marchandises ont quitté nos magasins. L'acheteur s'oblige à conserver nos marchandises en parfait état et à les utiliser conformément à leur destination. Quand nos marchandises auront été acquises en vue de la revente, cette revente est autorisée seulement dans la mesure où l'acheteur informe expressément le sous-acquéreur de l'existence de la clause de réserve de propriété stipulée en notre faveur et lui en fait supporter toutes les conséquences. En cas de revente et/ou de transformation, l'acheteur s'engage, à la première demande du vendeur, à céder tout ou partie des créances acquises sur les sous-acquéreurs, et ce à concurrence des sommes encore dues. La restitution éventuelle des marchandises se fera aux frais et risques de l'acheteur.

■ **RÉCEPTION** : La réception du matériel emporte acceptation de la reconnaissance de la conformité du matériel notamment en matière d'hygiène et de sécurité des travailleurs et aux dispositions du décret du 1er septembre 2004. Le matériel sera accompagné, s'il y a lieu, de la documentation technique nécessaire à son utilisation et à son entretien. L'absence de cette demande implique la reconnaissance de la connaissance des règles relatives à l'utilisation du matériel.

■ **EXPÉDITIONS, FRAIS DE TRANSPORT** : Dans la mesure où le client nous demande une expédition en port avancé, y compris en express, il lui est facturé une participation aux frais d'expédition selon barème du transporteur.

■ **GARANTIE** : La garantie légale de vice caché de nos produits est expressément et strictement limitée à la remise en état ou au remplacement pur et simple à l'identique, à l'exclusion de toutes conséquences indirectes. En raison de la technicité de nos produits, est exclue de la garantie la détérioration ou l'avarie provenant d'une utilisation non conforme aux usages professionnels.

■ **PAIEMENT** : Nos factures sont datées du jour de l'expédition ou de l'enlèvement des marchandises. Il n'est absolument pas tenu compte de la date de réception par le client pour la détermination de l'échéance de la facture. Nos factures sont payables par chèque, virement, LCR ou traite acceptée. Le délai de paiement est de 30 jours suivant la date de facture. Escompte de 1 % pour règlement comptant sous 10 jours. Tout changement des conditions de paiement doit être approuvé au préalable par nos soins. Si le délai devait être supérieur, en tout état de cause, il ne pourrait être supérieur à 45 jours fin de mois conformément à la loi de modernisation de l'économie n° 2008-776 du 4 avril 2008. Le montant de la TVA déductible doit être diminué de la taxe sur l'escompte. Sauf report exceptionnel accordé par nous, le défaut de paiement de nos marchandises à l'échéance fixée entraînera après une mise en demeure le versement de pénalités de retard fixées à trois fois le taux d'intérêt légal français. En outre, le non paiement par l'acheteur d'une somme exigible entraînera de plein droit et sans mise en demeure, s'il plaît au vendeur, la résolution, aux torts de l'acheteur, de la vente de toute marchandise livrée en exécution de tout contrat, et non encore payée, ainsi que l'annulation de tous les ordres en cours, sans préjudice de tout autre recours. Les frais et honoraires de toute nature de recouvrement judiciaire ou extrajudiciaire de nos créances sont à la charge exclusive du débiteur.

■ **CONTESTATIONS** : En cas de contestations, les tribunaux de juridiction du siège social seront compétents, même en cas de pluralité de défendeurs ou d'appel de garantie, à savoir le Tribunal de commerce d'ALENÇON et ce PAR DÉROGATION FORMELLE A L'ARTICLE 48 DU N.C.P.C.